



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Réunion avec les organisations syndicales

La Directive Nationale d'Orientation des préfetures 2010-2015

- 24 janvier 2011 -



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

- 1^e réunion du comité national d'animation de la DNO le 02 décembre 2010;
- Une information des organisations syndicales au niveau national;
- Des comités locaux à installer pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la directive au niveau des préfectures.

Agenda de la réunion

- Premier bilan et perspectives de la mise en œuvre de la DNO
- Questions diverses:
 - Démarche de simplification des missions des préfectures
 - autres



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Premier bilan et perspectives de la mise en œuvre de la DNO

Bilan dressé par chapitre:

- Trois facteurs majeurs de changement
- La rénovation des missions fondamentales des préfetures



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Trois facteurs majeurs de changement



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

La régionalisation de l'Etat territorial

- Le décret relatif aux pouvoirs des préfets modifié le 16 février 2010 constitue la clé de voûte de la nouvelle architecture territoriale de l'Etat :
 - unité de la parole et de l'action de l'Etat autour du préfet;
 - pilotage régional des politiques publiques;
 - mise en œuvre au niveau départemental.
- Ce décret a fait l'objet d'une circulaire d'application sous timbre du Premier ministre le 13 décembre 2010 et il sera décliné dès cette année avec :
 - les Projets d'actions stratégiques de l'Etat (PASE), attendus pour le 30 juin 2011 et le 31 décembre outre-mer;
 - les premiers schémas régionaux et départementaux de mutualisation.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Au niveau départemental, la préfecture s'affirme comme moteur d'une interministérialité refondée

- la collégialité renforcée :
 - le collège restreint des chefs de services,
 - état-major de l'Etat territorial autour du préfet,
 - reconfiguration de la fonction de coordination interministérielle.
- Resserrement des liens entre la préfecture et les DDI
 - Extension du programme 333
 - Développement des mutualisations entre la préfecture et les DDI



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

La production partagée des titres

- L'objectif d'amélioration du service rendu aux usagers progresse:
 - Stabilisation du SIV
 - Délivrance des titres d'identité : réduction des délais et simplification des procédures
 - Création de la mission de lutte contre la fraude documentaire
- Cette modernisation devrait se poursuivre en 2011 avec :
 - La loi sur la CNIE et son déploiement consécutif
 - La généralisation des démarches qualité : Qualipref, Marianne, réingénierie des processus



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

La rénovation des missions fondamentales des préfectures

La sécurité des populations, premier devoir de l'Etat

- Le préfet : coordination de tous les acteurs de la sécurité à travers l'animation de l'état-major départemental.
 - CODAF,
 - CLSPD,
 - plans spécialisés de lutte contre la délinquance.
- Les perspectives s'orientent en 2011 vers
 - La poursuite du renforcement du niveau zonal et de son état-major interministériel de zone
 - Sécurité des populations : stabilisation de la répartition des compétences entre les préfetures et les services déconcentrés.

La représentation territoriale de l'Etat : la sous-préfecture, administration de mission

- La sous-préfecture : équipe en appui direct de l'action du sous-préfet d'arrondissement tournée vers le développement local.
- Cette évolution se concrétise en 2011 par :
 - Un plan d'accompagnement volontariste pour les agents des sous-préfectures
 - Une mission CSATE
 - les missions des sous-préfet d'arrondissement et de leurs équipes
 - sur leur positionnement dans le réseau de l'administration territoriale

Vers une approche de plus en plus intégrée du droit des étrangers

- Mise en place progressive de la nouvelle organisation (création de 40 SII)
- Accroissement du champ de compétences en matière de naturalisations (par mariage)
- Un enjeu de sécurisation de délivrance des titres : **AGDREF2**
 - Mise en place d'une évolution de l'application actuelle (pour intégrer la photographie);
 - Parallèlement des tests utilisateurs d'AGDREF 2 prévus avec 20 préfectures;
 - Expérimentation AGDREF 2 en avril: Essonne, Moselle
 - Déploiement progressif en juin après la formation des agents et l'analyse des aspects immobiliers

La rénovation du contrôle de légalité

- La centralisation en préfecture quasi généralisée
- Diffusion de circulaires (DGCL) sur la concentration du contrôle sur les actes à enjeux (urbanisme, commande publique...)
- Les perspectives pour 2011
 - La poursuite du déploiement du logiciel ACTES
 - La révision des stratégies locales de contrôle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

La démarche de simplification des missions

- le groupe de travail sur les missions des DDI
- la mission du préfet RIFFAUT
- autres sujets d'intérêt

Groupe de travail SGG sur les DDI

- 3 groupes de travail se réunissent depuis septembre 2010 sous l'égide du SGG pour étudier l'adéquation des missions et des moyens des DDI.
- 2 constats positifs:
 - Pas d'ajustement des attributions entre les préfectures et les DDI qui ne puissent se régler au niveau local (déconcentration)
 - Pas de remise en cause de l'architecture générale des services de l'Etat
- 2 points de vigilance
 - Tendance au transfert des attributions des DDI vers les DR
 - Peu de priorisation des missions des DDI

La simplification des missions des préfectures groupe de travail confié au préfet RIFFAUT

- **Objectif** : en application des préconisations de la DNO, il s'agit de vérifier la validité d'un certain nombre des missions confiées aux préfectures et de procéder aux actualisations nécessaires.
- **Résultat attendu** : l'abandon de tâches parfois peu valorisantes ou historiquement dépassées doit permettre un meilleur suivi des missions fondamentales définies par la DNO et de confirmer ou renforcer le rôle des préfectures sur les missions étatiques.
- **Méthode** : un groupe de travail désigné par les préfets de région a recensé des propositions dont la validité technique et juridique a ensuite été expertisée par les directions-métiers du ministère.
- **Décision** : ces propositions sont actuellement en cours de consolidation pour aboutir à une position ministérielle ou interministérielle.

– Calendrier :

- Octobre : premières propositions des groupes de travail;
- Novembre-décembre : expertise par les directions-métiers
- Janvier : réunion avec les directions métier et saisine du Cabinet
- À partir de février : décisions finales et mises en œuvre.

– Quelques exemples :

- Les préfetures doivent-elles organiser les élections techniques des chambres consulaires alors que leur cœur de métier est celui des élections politiques qui fondent la souveraineté nationale ?
- Ne convient-il pas de « dépolssiérer » le stock de règlements applicables pour permettre aux préfetures de se concentrer sur des missions étatiques fondamentales : la réglementation des armes par exemple.
- Ne peut-on pas alléger le travail en matière d'association par une plus grande informatisation afin de mieux permettre le suivi des fondations ?
- Les préfetures doivent-elles gérer les contrats ADS alors que l'ensemble de la gestion des effectifs de police relève des SGAP ?